S. S. PIE X
ET
LA MUSIQUE SACREE

Les articles importants que la presse parisienne consacre depuis quelques jours à la réforme de la musique sacrée et qui dans leur ensemble applaudissent au *Motu proprio* de Pie X, rendent très opportunes les explications suivantes que nous adresse notre excellent correspondant romain :

Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites que vous avez publié est d'une netteté péremptoire.

C'est le chant grégorien traditionnel conforme aux données des documents authentiques que rétablit l'instruction de S. S. Pie X, *Code juridique de la musique sacrée*.

Toutes les exemptions antérieures sont abolies : l'un des principaux privilèges était celui de la basilique de Saint-Jean de Latran. Notons, à ce propos, que le Chapitre de cette basilique, entrant avec zèle dans les vues de S. S. Pie X, a donné plein pouvoir à M. Ph. Capocci, maître de chapelle de Saint-Jean de Latran, pour effectuer radicalement la réforme. M. Capocci est l'un des membres de la Commission instituée par S. Em. le cardinal vicaire pour veiller à l'observation de l'*Instruction sur la musique sacrée* dans les églises de Rome.

Mais, comme je vous l'ai signalé, la décision qui aura la plus grande portée, c'est l'abolition radicale des privilèges accordés naguère aux éditions « médicéennes » de Ratisbonne.

« Sont révoqués de même tous les privilèges, approbations particulières dont le Saint-Siège et cette Sacrée Congrégation (des Rites) avaient pu, eu égard aux situations et aux circonstances, revêtir *n'importe quelle forme plus récente* du chant liturgique. »

Parmi ces formes plus récentes (qu'un article récent de la *Voce della Verità* a suffisamment détaillées), celle de Ratisbonne bénéficiait seule d'approbations formelles du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation des Rites. Ce privilège avait été (du moins cet avis était fort répandu) pratiquement infirmé par les découvertes récentes : il n'était pas encore formellement aboli. Il l'est aujourd'hui définitivement.

Ce n'est pas sans intention que le décret porte ces mots : *Pro rerum ac temporum circumstantiis*; la Congrégation note ainsi qu'à l'époque où il fut accordé, le privilège ratisbonnaire avait eu son opportunité. Il est incontestable que les éditeurs du Code dit « médicéen » ont contribué à populariser le chant grégorien.

Le décret continue à admettre, pour le moment, les formes plus récentes qui, au moment où on les adopta, constituèrent un progrès; il ne permet pas qu'on les introduise là où elles n'ont pas encore été pratiquées.

Quel est d'ailleurs l'esprit de cette permission? On en jugera par ces expressions du décret : « Sa Sainteté daigne consentir à ce que ces formes plus récentes du chant grégorien puissent être conservées et chantées dans les églises où elles ont été introduites : jusqu'au moment où, le plus tôt possible, le vénérable chant grégorien dans pureté et dans sa beauté primitive, tout le pureté des documents authentiques. »

Un informateur bien renseigné nous assure que dans les séminaires de Rome l'on introduira partout le plain-chant grégorien tel que l'ont restitué les admirables travaux de Solesmes.

B. SIENNE.

CONTRE LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT

Trois ancien nes religieuses de Saint-Joseph, dites de la Sainte-Famille, dont la maison-mère, autorisée, se trouve à Saint-Gervais-sur-Mare, ont comparu devant le tribunal de Béziers pour infraction aux lois contre les Congrégations, ce sont : Mlles Marie Delaux, directrice de l'école ; Emilie Galzin et Marie Pouget, adjointes à cette école.

Avec elles comparaissait pour complicité, M. Jean-Pierre Arnaud, propriétaire à Béziers-les-Bains, qui avait offert gratuitement le local pour établir l'école. M. Arnaud donnait, en outre, 600 francs comme traitement aux trois institutrices. Le jugement a été remis à quinzaine.

D'autre part, le juge de paix de Ganges a infligé un franc d'amende à Mlle Thaire, directrice d'une garderie libre pour « tenue illicite d'un établissement congréganiste ». Appel a été relevé de cet injuste jugement.

—o—

De notre correspondant :

« La Cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement à la suite de désistement du tribunal de Moissac condamnant M. Lanoose, instituteur libre à Réalville, à 15 francs d'amende avec sursis pour avoir continué à faire partie de Valence, d'une Congrégation non autorisée. »

LES CAMBRIOLEURS OFFICIELS

Les journaux de Rennes annoncent que le légendaire sous-liquidateur Surty, qui, depuis quelque temps, avait disparu de la circulation et interrompu les crochetages où il a gagné tant de bosses, de soufflets et de coups, est de retour dans cette ville et se dispose à reprendre ses « opérations ». Il arrive de Paris où il aurait, dit-on, été reçu par M. Combes, son digne chef.

Sa longue absence avait été motivée par les difficultés soulevées par les propriétaires d'immeubles servant d'écoles libres qui contestaient la validité des ordonnances du vice-président Cordier. Ces oppositions ayant été repoussées par la 1re Chambre de la Cour d'appel que présida M. Maulion, M. Surty s'est décidé à rentrer au scène et va recommencer sans doute, avec un redoublement du cynisme et d'insolence, les tristes exploits qui l'ont rendu célèbre dans tout le département.

Le Patriote de la Mayenne, parlant d'un récent séjour de ce personnage à Mayenne, écrit :

Sunot la peur, crignant les pommes cuites et les trognons de choux, Surty s'est calfeutré dans sa bauge, méditant probablement un coup de Jarnac.

Quelle existence! Depuis son retour à Mayenne, qui date seulement de quelques jours, l'employé du « bloc » n'ose pas sortir. Ce n'est que le soir, très tard, quand tout le monde est couché, qu'il va par les rues, longeant les murs — tel un animal de proie!

LES DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ

Le tribunal de Pau a eu à juger hier deux nobles chrétiennes, Mlle de La Rivière et Mme de Lopidana. La première, une jeune fille, ancienne élève de ce couvent, voyant M. le commissaire spécial Touly mettre les scellés sur la chapelle du Bon-Pasteur, avait dit : « Quelle sale besogne ! »

La seconde, Mme de Lopidana, habite la même maison que Mlle de La Rivière. Elle vit celle-ci aux prises avec le spécial policier, et dit à haute voix : « C'est inique ! » Le policier prétendit avoir entendu : « C'est ignoble ! » et dressa procès-verbal.

Mlle de La Rivière a été condamnée à 50 fr. d'amende; Mme de Lopidana, à 15 francs.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. le marquis de Dreux-Brézé, 72 ans, à Paris. — Mme Pallain, mère du gouverneur de la Banque de France, 83 ans, à Goudreville-le-Franche (Loiret). — M. le prince de Polignac, colonel d'état-major en retraite, à Bouzaras, près Alger. — Mme Angélique Duchesne, veuve du commandant Rivière, 80 ans, à Mantes (Seine-et-Oise). — M. Emile Broussard, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 47 ans, à Rochefort-sur-Mer.

M. Louis Guibert

Notre correspondant de Limoges nous télégraphie la mort de M. Louis Guibert, 64 ans, homme de lettres, l'un des chefs les plus intègres et les plus clairvoyants du parti royaliste dans la Haute-Vienne qui toute sa vie donna la plus précieuse collaboration à toutes les œuvres catholiques et à toutes les initiatives scientifiques tentées en Limousin.

Sa mort, presque soudaine, absolument chrétienne, comme sa vie, cause d'universels regrets.

Tous, même ses adversaires politiques, rendent hommage à son grand talent et à sa haute valeur morale.

La garde républicaine à Saint-Louis

La ministre de la Guerre a décidé que la musique de la Garde républicaine se rendrait à l'Exposition de Saint-Louis.

Primitivement, la présence de la musique de la garde devait coïncider avec celle de la musique russe du régiment de Préobrajenski, mais cette dernière n'a pas été autorisée à se rendre en Amérique.

La musique de la garde sera donc la seule musique européenne représentée à l'Exposition de Saint-Louis.

Conseil supérieur de la Mutualité

Une élection au Conseil supérieur de la Mutualité, pour le siège vacant, dans le deuxième collège des Sociétés libres, par suite du décès de M. Debrouwer, aura lieu dimanche prochain, 17 janvier.

Le deuxième collège des Sociétés libres comprend : Paris (toutes les Sociétés à partir de la lettre S, la Seine (toutes les communes suburbaines) et les départements de Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

D'une part, on nous informe que dans une réunion de présidents et délégués des Sociétés libres, a été posée la candidature de M. Serradell, directeur de la « Sauvegarde ».

D'autre part nous apprenons que M. Paul de Saint-Léger a posé sa candidature.

Le radium

M. et Mme Curie vont pouvoir quitter leur petit laboratoire de la rue Lhomond, pour se consacrer dans un local plus vaste et mieux approprié à leurs recherches sur les propriétés du radium.

Le Comité de l'Institut Pasteur, à la demande du doyen de la Faculté des sciences, a mis l'un des laboratoires de l'établissement de la rue Dutot à la disposition de M. Curie.

Les vacances scolaires

Le ministre de l'Instruction publique vient de recevoir les réponses faites par les assemblées de professeurs des lycées et collèges de garçons et de filles de l'Académie de Paris au questionnaire relatif à la fixation de la date d'ouverture des grandes vacances.

Une majorité de 1 009 voix contre 376 s'est prononcée en faveur du maintien du régime actuel.

La minorité de 376 voix se partage entre les deux autres solutions mises aux voix :

1° Fixation de l'ouverture des vacances au 14 juillet et rentrée au 15 septembre ;

2° Fixation de l'ouverture des vacances au 14 juillet et rentrée au 1er octobre, avec reprise sur les petits congés de l'année scolaire, des quinze jours ajoutés aux grandes vacances.

Conférence sur la Franc-Maçonnerie

Jeudi, 7 janvier, M. l'abbé Tourmentin a fait à Nancy une conférence très applaudie sur la Franc-Maçonnerie. Il a exposé magistralement sa naissance, son développement, son caractère, ses œuvres néfastes, la ridicule, parfois l'odieux de ses cérémonies et initiations.

ECHOS DE PARTOUT

——— L'exequatur est accordé à M. César-Pierre Blanco, consul du Chili à Saint-Nazaire.

——— Le 31 janvier, élection au Conseil d'arrondissement dans le canton d'Aigrefeuille (Charente-Inférieure).

——— M. Baltié, trésorier général des Alpes-Maritimes, est admis à la retraite sur sa demande, et remplacé par M. Doux, receveur-percepteur du XXe arrondissement de Paris.

——— M. Cambon, ambassadeur de France à Londres, qui était depuis quelques jours à Paris, a regagné son poste hier.

——— Le prince Albert, héritier du trône de Belgique, et sa femme sont arrivés à Paris hier soir.

——— Mme Adam, directrice de la *Parole française*, s'embarquera aujourd'hui à Marseille, à bord de l'*Equateur*, où rendant en Egypte.

——— Le roi des Belges inaugurera samedi prochain l'exposition de l'art français du XVIIIe siècle organisée à Bruxelles par la Société française de bienfaisance.

JOUR DE L'AN RUSSE

SINGULIER USAGE

Aujourd'hui 14 janvier est le premier jour de l'année russe et des peuples chrétiens orthodoxes qui suivent encore le vieux calendrier Julian.

Jeudi dernier nos *amis et alliés* célébraient la fête de Noël. Il est fort heureux pour les Français qui assistent souvent par curiosité ou *par ordre* aux cérémonies de l'Eglise russe de ne pas comprendre un mot de la langue liturgique paléoslave dans laquelle est exécuté l'office. Le jour de Noël nos amis célébrent un service solennel d'actions de grâces « en mémoire (lisez-bien) *de la délivrance de l'Eglise et de l'Etat russes à l'époque de l'invasion des Français et de vingt peuples alliés avec eux* », en 1812. — L'office est rempli des plus beaux passages tirés de l'Ancien Testament et qui rappellent la protection de Jéhovah sur son peuple de prédilection, Israël. On lit entre autres la célèbre prophétie d'Isaïe sur la chute du roi de Babylone (c. XIV, 12) : *Quomodo cecidisti de cœlo Lucifer, qui mane oriebaris*, etc. L'application en est faite à Napoléon : *Est-ce là l'homme qui faisait trembler le monde et ébranlait les trônes?* — A la fin de l'office, le diacre célébrant souhaite le repos éternel à l'empereur Alexandre Ier et longues années à l'armée chrétienne et victorieuse de la Russie : *armée qui aime le Christ*, est-il dit en plusieurs passages de la liturgie. — Ces rapprochements ne sont pas sans intérêt au moment où faisant parade d'un zèle suspect pour la politique combiste, quelques chefs s'acharnent à proscrire parmi nos troupes toute manifestation extérieure du culte catholique. Les détails qu'on vient de lire sont empruntés au 6e volume d'un savant ouvrage sur la liturgie et l'hagiographie de l'Eglise russe par l'archiprêtre Alexis de Maltzow, aumônier de l'ambassade russe à Berlin, et qui a pour titre *Kniga Molebstvii* (1 vol. 136 pages), russe et allemand.

Le professeur : A. P.

TRAINS SPÉCIAUX POUR JOURNAUX

La *Daily Mail* avait imaginé, il y a quelque temps, de faire transporter ses exemplaires par train spécial de Londres à Manchester, afin qu'ils puissent arriver plus tôt. Cette initiative ayant eu beaucoup de succès, trois trains spéciaux furent formés à Manchester, se rendant à Leeds, à Crewe et Kitsgrove, et à Wigan, pour atteindre l'Ecosse.

Les Middlands sont desservis par un train spécial Bugby-Bristol.

Aujourd'hui la *Daily Mail* annonce l'organisation d'un nouveau train desservant Bristol, où, jusqu'ici, il a été impossible d'avoir un journal de Londres avant 9 heures du matin. En effet, les journaux de Londres, tirés à 2 heures du matin, prennent l'express de 5 h. 30 qui arrive à Bristol à 8 h. 20.

La *Daily Mail* va, à partir de 12 courant, faire transporter en hâte ses ballots de journaux à la gare de Paddington d'où ils parviendront par un train spécial extrêmement rapide (63 milles à l'heure) et arriveront à Bristol à 6 h. 30 au lieu de 8 h. 20.

Ce journal invite ses confrères à faire de même et leur propose d'organiser un concours de vitesse entre trains de journaux.

En France, un journal qui pourrait ou voudrait organiser semblable entreprise échouerait fatalement devant les difficultés que lui opposeraient les administrations et les pouvoirs publics.

LES GRÈVES

Roujan (Hérault). — Les conditions écrites et présentées aux propriétaires par les délégués du Syndicat ouvrier n'ont pas été acceptées. La grève continue.

Lyon. — Une nouvelle grève, celle des ouvriers tanneurs, corroyeurs, chevriers et similaires, est sur le point d'éclater à la suite du renvoi de 36 ouvriers d'une usine de Villeurbanne.

Des délégués des usines d'Oullins se sont mis en rapport avec leurs camarades de Villeurbanne et de Lyon et ont très sérieusement envisagé la question de la grève générale. Elle a été votée en principe, et une décision ferme sera prise incessamment à ce sujet.

Nice. — Une partie des débardeurs, ouvriers de la Compagnie Fraissinet, s'est mise en grève afin de suivre l'exemple de leurs camarades de Marseille, Cette, Toulon, etc.

Le vapeur *Saxulaire*, arrivé d'Ajaccio, n'avait aucune marchandise, il en prend, à bord, quelques passagers.

LES RENTES VIAGÈRES

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc., de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de 60 ans, par exemple, le taux d'une rente viagère, payable par semestre, est, à la **Nationale**, de 8,49 %, soit 5,49 % supérieur à l'intérêt de 3 % que donnent à peine, aujourd'hui, les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance, à 55 ans, l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de 60 ans, le taux de la rente serait de 11,066 %.

Les rentes viagères peuvent être constituées sur une ou plusieurs têtes.

La **Nationale**, dont le siège est à Paris, *17, rue Laffitte*, et *2, rue Pillet-Will*, et qui a des agents dans tous les arrondissements de France, tient d'ailleurs gratuitement et confidentiellement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

RUSSIE-JAPON

Les négociations

La conversation diplomatique continue.

Les dépêches annoncent, ce matin, que le Japon a fait remettre dès hier sa réponse à la Russie. C'est cette fameuse réponse qui fut délibérée par le Conseil des Anciens.

Contrairement à ce qu'on avait dit d'abord, le Japon, bien que désireux d'avoir une réponse le plus rapidement possible, n'a pas fixé de date. Une date fixe aurait eu, en effet, l'apparence d'une sorte d'ultimatum.

Rien que cela démontre clairement que le Japon n'est pas décidé à la guerre.

Il est, en effet, que tous les jours qui s'écoulent permettent à la Russie d'augmenter, et dans des proportions considérables, ses forces en Extrême-Orient. Son intérêt aurait donc été, s'il voulait le guerre, de brusquer les événements. Il ne le fait pas. C'est donc que tout peut s'arranger.

Dans quinze jours, la Russie aura doublé, là-bas, toutes ses forces de terre et de mer. Il faut espérer qu'elle n'aura pas à s'en servir.

Les intérêts russes en Mandchourie

Il est inutile d'insister sur leur importance. Nous les avons récemment indiqués d'une manière nette et précise.

De reste, des dépêches de Tokio font connaître que le Japon les reconnaît formellement. La Russie, dit-il, a le droit de les protéger comme il lui convient. Il demande seulement à la Russie la mise à exécution de l'engagement qu'elle prit librement de respecter l'intégrité de la Chine, tout en assurant la protection des énormes entreprises de travaux publics qu'elle y a réalisées. — Il demande aussi la libre exercice du droit de résidence et du commerce internationaux en cette contrée.

—o—

Or, une déclaration très importante du prince Metschersky, dans la *Revue russe*, établit clairement que la Russie n'a jamais songé à paralyser le commerce du Japon, non plus que celui d'aucune autre puissance dans cette vaste région. Au contraire, la Russie est toute prête à le favoriser comme l'y poussent, d'ailleurs, ses propres intérêts.

Il y a donc, conclut le prince, 90 chances sur 100 pour que la paix soit maintenue.

LES DEPÊCHES

Voici les dépêches communiquées aujourd'hui par *Havas* :

Saint-Pétersbourg, 13 janvier. — Contrairement aux informations publiées à l'étranger, on déclare, dans les milieux officiels, qu'on n'a reçu aucune aspèce de nouvelle annonçant que la flotte russe aurait quitté Port-Arthur.

Berlin, 13 janvier. — La Russie a adressé, au commencement de la semaine, une note circulaire aux puissances. Elle déclare, dans cette note, reconnaître en Mandchourie les traités de commerce conclus avec la Chine et en permettre l'application.

La note explique que la Russie est obligée d'occuper encore la Mandchourie, à cause des intérêts créés par la construction du chemin de fer, et de l'impossibilité où l'on est actuellement de compter sur la Chine pour maintenir l'ordre.

Londres, 14 janvier. — On assure, dans les cercles navals de Portsmouth, que si la guerre est déclarée, l'Amirauté anglaise prendra aussitôt d'importantes mesures de précaution. Toutes les réserves seront mobilisées et tous les navires des escadres de réserve seront tenus prêts à partir pour n'importe quel point du globe, suivant les circonstances.

Londres, 14 janvier. — On mande de Séoul à la *Daily Mail*, le 13 janvier :

100 nouveaux soldats russes et 2 canons sont arrivés cette après-midi.

Les troupes coréennes ont été désarmées, car on craint qu'elles n'attaquent les étrangers.

Londres, 14 janvier. — D'après une dépêche de Tien-Tsin à la *Daily Mail*, en date du 13 janvier, la garnison russe de Tien-Tsin aurait reçu l'ordre de se préparer à partir dimanche pour le Mandchourie.

Pékin, 13 janvier. — A la légation japonaise, on ne paraît pas croire à la guerre ; toutefois, le refus de la Russie de reconnaître au Japon le droit de participer au règlement de la question mandchourienne constitue toujours la pierre d'achoppement au dénouement pacifique de la crise.

A l'Étranger

Angleterre

L'ÉLECTION DE NORWICH

Cette élection, à laquelle on attache une grande importance au tout que symptôme de l'opinion générale, aura lieu demain vendredi.

Les partisans de M. Chamberlain ont fait une campagne très active en faveur de leur candidat. Mais cette campagne a été accueillie avec beaucoup d'hostilité. Cependant, on croit que le candidat de M. Chamberlain sera élu, parce que les voix s'éparpilleront sur deux autres candidats dont l'un est socialiste et l'autre libéral.

Russie

LA SANTÉ DE L'IMPÉRATRICE

Les nouvelles d'hier étaient fort exagérées, et nous avons eu raison de ne les donner que sous les réserves d'usage.

Il est exact que l'impératrice Alexandra Feodorowna a été souffrante ; mais il ne s'agissait que d'une indisposition qui n'a jamais eu de caractère grave.

L'impératrice douairière et la grand-duc héritier sont de retour à Saint-Pétersbourg pour les fêtes du Nouvel An russe. Ils venaient de Gatchina.

Autriche

LE SERVICE DE DEUX ANS

La Commission de la délégation d'Autriche a terminé la discussion du budget de la guerre. Devant cette Commission, le ministre de la Guerre, M. le chevalier de Pitreich, a déclaré que le projet de loi concernant le service de deux ans était prêt, mais qu'il faudrait un délai de quelques années pour mettre cette réforme en pratique, parce qu'il sera nécessaire d'augmenter le contingent des recrues, des officiers et des sous-officiers.

Espagne

LA RENTRÉE DES ÉTUDIANTS

Les étudiants espagnols qui ont passé récemment quelques jours à Paris, sont de retour à Madrid. Ils se disent très satisfaits de l'accueil qui leur a été fait en France. Ils doivent être reçus aujourd'hui même par le roi.

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Maura avait annoncé son intention de poser la question de confiance dès les premiers jours de la rentrée des Cortès. Il y renonce. Cette précaution paraît inutile, surtout depuis une entrevue avec M. Silvela, entrevue qui indique un accord avec le groupe que préside cet homme d'Etat. — M. Maura est donc résolu à faire face à tous les débats qui pourront être soulevés par l'opposition.

Serbie

Belgrade, 13 janvier. — Le roi est parti à midi pour Topola. — Il y passera plusieurs jours.

La Skoupitchina a adopté un paragraphe de la loi additionnelle sur la presse, dans lequel est proclamé le caractère intangible de l'armée vis-à-vis des journaux.

LES ÉTUDIANTS CATHOLIQUES BELGES

Expulsions de l'Université de Bruxelles
En simple police

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 13 :

Je vous ai narré les courageuses protestations des étudiants catholiques contre la pièce anticléricale *Ces Messieurs*, représentée au Théâtre Molière que dirige un cabotin français. A la suite de ces manifestations, les étudiants catholiques fréquentant les cours de l'*Université Libre* — lisez : « libre-pensée » — de Bruxelles ont été du la part de leurs condisciples « libéraux » l'objet des pires avanies; c'est notamment M. le baron de Wynbergen, président de la Société générale des étudiants catholiques, et M. Henri Crokaert, directeur de l'*Université Catholique*, qui ont été en butte à la vengeance « libérale ».

Bien que ces vaillants jeunes gens se fussent contentés de manifester dans leur local, dans la rue et par la voix des journaux catholiques, respectant strictement les règlements d'ordre intérieur de l'Université, le Conseil académique de celle-ci, présidé par le bourgmestre « libéral » de Bruxelles, M. de Mot, a fait comparaître devant lui MM. de Wynbergen et Crokaert et, après leur avoir fait subir un interrogatoire inquisitorial, non pas sur les incidents, mais sur leurs convictions, vient de les exclure de l'Université.

D'autre part, nos douzaine d'étudiants catholiques, parmi lesquels figurent le neveu de l'éminent président de la Chambre, M. Schollaert, et le neveu de l'honorable ministre des chemins de fer, M. Liebaert, ont comparu, ce matin, devant le tribunal de simple police d'Ixelles (faubourg de Bruxelles). Ils sont prévenus d'avoir contrevenu au règlement sur les théâtres en sifflant et huant au cours des représentations de *Ces Messieurs*.

Ils ont été éloquemment défendus par Me Bonnevie et Ninauve, qui, après avoir dénoncé la comédie infâme et démontré qu'elle appelait nécessairement les sifflets, ont insisté sur cette circonstance que, chaque fois, les étudiants ont été expulsés par la police sans sommation. Or, le règlement communal exige celle-ci, car le droit de manifester ses opinions, par conséquent le droit de siffler, est reconnu par la Constitution, et seul l'abus peut en être interdit.

Le jugement sera rendu à huitaine.

Notre jeunesse universitaire est dans le plus grand émoi.

L.

Guerre et Marine

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général Brugère est maintenu pour 1904 dans ses fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

Sont nommés : directeur du génie au ministère, le général Jaffre, commandant la 19e brigade d'artillerie; inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes et membre du Comité technique de l'artillerie, le général Berthier, précédemment directeur du génie au ministère; inspecteur général permanent des travaux de l'artillerie pour l'armement des côtes et membre du Comité technique du génie, le général Noquet-Laroque, qui conserve ses fonctions de membre du Comité technique de l'artillerie; commandant de l'artillerie du 20e corps, à Nancy, le général de Teyssière, nouvellement promu, en remplacement du général Groth, passé au commandement de la 31e brigade d'artillerie, à Nancy; commandant de la 19e brigade d'artillerie, à Vincennes, le général Goiran, précédemment à la tête de la 21e brigade d'infanterie.

COMITÉS TECHNIQUES

Sont désignés pour présider en 1904 les divers Comités techniques, les officiers généraux et assimilés ci-après :

Etat-major : général Negrier, membre du Conseil supérieur de la guerre. — *Infanterie* : général Niox, commandant supérieur de la défense du camp retranché de Paris. — *Cavalerie* : général Pontbriand, commandant le 19e corps d'armée. — *Artillerie* : général Borgnis-Desbordes. — *Génie* : général Castay. — *Gendarmerie* : général Brancho. — *Intendance* : intendant général Simon. — *Santé* : médecin inspecteur général Gentil. — *Troupes coloniales* : général Voyron, membre du Conseil supérieur de la guerre.

EN MER

Calais. — Une tempête du Sud-Ouest souffle, depuis hier, sur le Pas-de-Calais et sur le littoral.

Les pêcheurs venant d'Angleterre ont fait des traversées pénibles, surtout vers les côtes anglaises.

Groix. — Le bateau *G.-226*, venant d'Arcachon, est en ce moment à Concarneau avec 50 000 sardines salées qui sont vendues au détail à raison de 20 francs le millier.

Les Sables-d'Olonne. — Le *Béarn*, navire à vapeur, capitaine Ordonneau, rentré ce matin, ramène 13 hommes de l'équipage d'un vapeur anglais, le *Laure-Lisod*, qui a fait naufrage sur la chaussée de Sein. Ces hommes ont été recueillis sur une baleinière.

L'équipage se composait de 23 hommes, les 10 autres, montés dans un canot, ont disparu. Tous les officiers, sauf un second-maître, sont sauvés.

Le navire naufragé était parti, chargé de minerai, de Rio-de-Janeiro.

La Rochelle. — Le vapeur *Sophie* a trouvé à l'entrée du pertuis d'Antioche le vapeur *Breton*, de Nantes, qui, surpris par la tempête, était complètement désemparé et naviguait à la voile.

Sa machine était envahie par l'eau, et le navire, pour sortir de sa situation périlleuse, a été obligé de jeter à la mer toute sa pontée et le chargement de sa cale d'arrière.

Le navire a été remorqué au bassin de La Pallice.

— La tempête a redoublé de violence la nuit dernière.

Ce matin, un grand nombre de bateaux de pêche n'étaient pas encore rentrés.

On redoute des sinistres.

Marseille. — Une dépêche de Las Palmas annonce que le *Stamboul* est arrivé dans ce port après avoir eu un accident de chaudière.

La dépêche ajoute que quatre blessés ont été transportés à l'hôpital.

Le Stamboul est un navire de la Compagnie Fraissinet. Il effectue les voyages de Marseille au Dahomey.

Port-Said. — Six torpilleurs russes et deux croiseurs de même nationalité sont arrivés à Port-Saïd.

Toute une existence en 10 lignes

Maxime Gorki, l'écrivain russe bien connu, était invité dernièrement par son éditeur à écrire sa propre biographie. Déférant à ce désir, Maxime Gorki s'assit, prit une plume et écrivit : « 1868, apprenti chez un cordonnier. 1879, apprenti chez un dessinateur. 1882, laveur de vaisselle à bord d'un paquebot. 1883, travaille chez un boulanger. 1884, concierge. 1885, boulanger. 1886, choriste dans une troupe nomade d'opéra. 1887, je vends des pommes dans les rues. 1888, j'ai failli me suicider. 1889, copiste chez un avocat. 1891, je traverse la Russie à pied. 1893, homme de peine dans une Compagnie de chemin de fer. Dans la même année, je publie ma première nouvelle. »

M. Eugène Lafaye, pour écrire l'histoire de sa vie durant ces dernières années, aurait pu s'y prendre comme Maxime Gorki. Il aurait pu écrire : 1900, malade. 1901, malade. 1902, malade. 1903, on m'indique le traitement des pilules Pink, je prends ces pilules et je suis guéri.

« J'ai le grand plaisir écrit-il, en effet, de vous informer que les pilules Pink m'ont complètement guéri. Depuis l'âge de 13 ans je souffrais d'une très forte anémie, j'étais toujours pâle, faible, je manquais d'appétit, j'étais triste. Je dormais très mal la nuit, et le jour, sans force, sans courage, je ne pouvais me livrer à aucun travail. J'ai essayé tous les reconstituants possibles sans obtenir seulement une légère amélioration. Enfin, on m'a conseillé les pilules Pink. Peu de temps après avoir commencé l'usage de ces pilules, je me sentis mieux, beaucoup mieux. Je reprenais chaque jour des forces et des couleurs. Actuellement je suis complètement rétabli. » M. Eugène Lafaye habite au bourg de Saint-Eloy (Creuse).

L'action si puissante que les pilules Pink ont sur le sang qu'elles régénèrent et enrichissent, les rend souveraines contre anémie, chlorose, neurasthénie, rhumatisme, faiblesse générale, migraines, névralgies, maladies nerveuses, étourdissements, vertiges, palpitations, irrégularités. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin et Cie pharmacien, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte et 17 fr. 50 les six boîtes, franco.

HORRIBLE ASSASSINAT

Toulon, 14 janvier. — Dans une maison du faubourg Pont-du-Las, un soldat du 8e colonial, Marius Chrétien, né à Amiens, âgé de 20 ans, a tué la femme de son chef, le lieutenant Trouilh.

La victime est la fille d'un médecin principal de la marine, le Dr Dabois, depuis longtemps décédé. Mme Trouilh était mariée depuis trois mois seulement.

L'ordonnance du lieutenant s'était épris brutalement de la jeune femme; le lieutenant Trouilh s'en était aperçu et avait congédié Chrétien le matin même.

Profitant de ce que son chef s'était rendu à la caserne, le soldat retourna chez Mme Trouilh, se jeta sur elle, la terrassa puis, après une lutte épouvantable, il précipita la malheureuse par la fenêtre du premier étage et prit la fuite.

Mme Trouilh était morte quand on accourut à son secours. Un instant après, l'assassin a été arrêté près de la caserne où il se rendait.

Une foule nombreuse, mise en émoi par ce qui venait de se passer, s'était portée en masse autour de la maison du crime, et, lorsque le meurtrier fut ramené, elle essaya de la lincher. Il fallut que la police prît de grandes précautions pour le protéger.

Interrogé par le commissaire de police, Chrétien a montré un cynisme révoltant et a déclaré que ce n'était pas lui qui avait tué Mme Trouilh.

Les premières formalités accomplies, l'assassin a été remis, ce soir, aux autorités maritimes.

Mme Trouilh était âgée seulement de 22 ans. Sa famille est très honorablement connue à Toulon.

La mère de l'assassin habite Paris.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT

Nous rappelons à nos amis que toutes les productions de la Maison de la Bonne Presse sont en vente à ROME *chez* MM. JONQUIERES *et* DATI, *libraires et négociants d'objets religieux, piazza S. Luigi dei Francesi, 34-35, où on peut se les procurer*

FEUILLETON DU 15 JANVIER 1904 — 15 —

L'ÉPI DE FAIENCE

V

Maurice de Rasches était sauvé. Il jouissait de ce retour à la vie avec la vivacité de la jeunesse et écoutait gaiement, de la bouche de Jacques, le récit du sa mortelle appréhension et de la façon presque miraculeuse dont Mme Carmerius, comme une fée bienfaisante, était apparue.

— Oui, je le sais, mon pauvre Jacques, disait-il, on a été très bon pour moi. Mais je ne me rappelle rien ou presque rien. J'ai vu des ombres autour de mon lit, des rubans verts, des coiffes et des lunettes, vision pénible et obsédante. Maintenant, l'armée qua fait-elle? Le roi entre-t-il bientôt?

— L'armée se repose et attend. Les propositions de paix tiennent. Le roi sera bientôt ici pour les entendre. On les discute d'avance. Il y a du pour et du contre.

— Je ne désire pas la paix, c'est trop se hâter, dit Maurice. Puis, je veux regagner le temps perdu. J'ai été assez immobile.

— Ambitieux!

La comte se mit à rire.

— Ne crains rien, poursuivit Jacques, la fortune, comme dit le bonbonne, viendra ta chercher dans ton lit. Le roi, mon cher ami, la roi s'est inquiété de ta personne. Il était à table : « Et Rasches? a-t-il dit, je ne le vois plus. — Sire, il est malade. — C'est fâcheux! qu'a-t-il donc? — La fièvre, Sire. — Est-elle forte? — Très forte, Sire. — C'est donc, reprit le roi gravement, la première fois qu'il a tremblé. »

Enfoncé dans ses coussins, Maurice l'écoutait ravi. Il bénissait presque son mal, cause d'une telle faveur. Souvent, certes, il avait souhaité une blessure glorieuse. Il le cherchait, il l'attendait, et voilà qu'une mesquine fièvre de marais, prise modestement, en faisant sa ronde du soir, lui attirait la même attention de son maître.

Comme le roi avait parlé de lui en termes flatteurs! Ces dernières paroles étaient de celles pour lesquelles on donne tout son sang. C'était l'hommage — à peine mérité, lui semblait-il — rendu à son intrépidité, à sa tenue magnifique sous le feu de l'ennemi, à son élan, à l'exemple, toujours donné de l'obéissance et du sacrifice volontaire.

En souriant, il se rappelait les terribles frissons qui avaient secoué tout son être. Jamais, à la vérité, il n'avait tremblé que cette fois-là.

Cette profonde jouissance fut, pourtant, troublée par une pensée subite qui traversa son esprit comme un éclair.

— Et, dis-moi, Jacques, le roi n'a-t-il rien ajouté d'autre?

— D'autre?.... non. Je ne le crois pas.

— Il n'a pas reparlé de me marier?

— Ce n'est pas probable.

— Ah! tant mieux.

Et M. de Rasches soupira, en homme délivré d'un lourd souci.

— Pourquoi, tant mieux? reprit la jeune ernette, d'un ton malin. Marié par le roi, ce n'est pas chose commune.

— Je n'y tiens pas, continua Maurice plus sèchement; je prétends choisir une femme à mon gré.

— Quand elle s'appelle Mademoiselle Carmerius?

Un instant de silence suivit. Le comte regarda son cousin d'un air interrogateur.

— Tu sais quelque chose? demanda-t-il. Tu l'as vue?

Cette question directe fit rire le cornette. Jusque-là, il avait hésité à avouer la part qu'il avait prise à la visite de Sabine et de sa belle-mère. Il n'avait souffle mot de la lettre qu'il avait écrite, craignant les reproches de son cousin pour un tel sans façon. A présent, il comprenait qu'il avait eu tort et grand tort de ceindre son ressentiment.

— Oui, reprit-il, je l'ai vue, je lui ai parlé, tout près d'ici... Dans cette maison. Ah! qu'elle était inquiète! trouhée! Car c'est moi qui lui avais écrit, à elle, au lieu de prévenir Cornelle. Entre nous, il t'aurait été d'un pauvre secours.. Mon bon ami, tu n'es pas à plaindre. Elle t'aime et te préfèrera à tous les bourgmestres, à tous les ducs espagnols, à tous les lords de la vieille Angleterre, au prince d'Orange lui-même, s'il la demandait. Il est bien fâcheux, continue-t-il, avec intention, que le roi ait déjà disposé de ta personne.

— Si j'étais certain, réplique M. de Rasches sérieusement, que ce que tu dis est parfaitement vrai, je devencerais la volonté du roi, car il n'existe pas, sur terre, une seconde Sabine Carmerius.

Un point seul reste à éclaircir, et je l'éclaircirai, ajouta-t-il en se parlant à lui-même..... Je te remercie, Jacques, tu m'as bien servi.

Il ferma les yeux et se plongea dans des réflexions qui n'étaient pas sans douceur. Son cousin se retira sur la pointe des pieds et, ni ce jour-là ni les suivants, il ne fut plus question entre eux des florins et de Sabine Carmerius.

Cependant toute fièvre avait cessé, la convalescence marchait rapidement. Le comte de Rasches commençait à recevoir ses camarades, jeunes officiers de belle humeur, dont les propos vifs, la joie bruyante, fatiguaient encore un peu le malade.

Une société, infiniment plus